|  |  |
| --- | --- |
| **Logo PLM mai 2013.png** | **Chantier d’insertion Piège Lauragais Malepère****Ouvrière/ouvrier polyvalent du bâtiment – Fiche de poste** |

**Employeur :**

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère, 62 rue Bonrepos, 11150 Bram, représentée par son président, André VIOLA.

**Type de contrat :**

Contrat à Durée Déterminé d’Insertion, 26 heures/semaine, rémunération SMIC horaire (863 € net / mois), CDD de 6 mois, renouvelable une fois. Le CDD est renouvelé au vu des résultats sur la résolution des problématiques professionnelles et sociales, ainsi que de l’implication sur le chantier.

**Tâches à réaliser**

***Gros œuvre***

Fondations, dalles, chapes béton

Murs parpaing et pierre, enduits extérieurs, rejointoiement

***2nd œuvre***

Peinture, tapisserie, décoration

Plâtre et placo-plâtre

Enduits intérieurs, jointoiement

Sols souples, parquets

Pose de menuiserie

**Formation technique CQP maçonnerie générale, 180h/an**

**Suivi socioprofessionnel**

En entrée de parcours, un bilan de la situation socioprofessionnelle est réalisé avec le salarié (difficultés sociales, problèmes de santé, mobilité, niveau de formation, maîtrise des TRE, motivations pour un projet professionnel, démarches de recherche d’emplois réalisés….). Tout au long de son parcours sur le chantier, le salarié est aidé et conseillé dans ses démarches. Il rend régulièrement compte de ses avancées sur la résolution des problématiques diagnostiquées.

**Objectifs :**

Réussir une « sortie positive » vers l’emploi, la création d’entreprise ou un projet de formation qualifiante, grâce à un accompagnement socioprofessionnel individualisé. Ou définir/élaborer dans les six premiers mois de contrat un projet professionnel réalisable.

**Organisation**

Travail sur chantier 2 à 3 jours par semaine (avec transport en minibus sur les chantiers, à partir de Bram), entretien socioprofessionnel hebdomadaire à Bram et à Carcassonne, formation technique à Carcassonne

Pour les salariés sans véhicule ou permis de conduire, possibilités de co voiturage.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

